

LES INSTANCES INTERMÉDIAIRES

L'EXEMPLE DE LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX



Le modèle de gouvernance suivant est celui de la SCIC SARL Coopérative Tiers-Lieux qui teste son propre format de participation et décision à travers différentes instances. Son ambition est de transformer la structuration juridique dans une version plus collégiale et contributive. Aujourd'hui, les deux instances statutaires sont l'Assemblée Générale et la cogérance.

D'un point de vue général, ce qu'il faut retenir :

- il existe des instances statutaires aux côtés d'instances non statutaires qui ont une fonction expérimentale pour passer le cap de la transformation. Ces instances intermédiaires ont une durée de vie jusqu'à la transformation en SA ou SAS programmée en 2023. Leur instauration permet de voir si elles produisent une aide à la décision auprès de la cogérance et de définir progressivement son périmètre d'intervention.
- les modes électifs, hormis la cogérance qui est votée en AG, reposent sur du volontariat pour les instances intermédiaires et une élection sans candidat pour le conseil coopératif. Les acteurs s'auto-légitiment et s'engagent dans le cadre de leurs intérêts individuels.
- les contributeurs sont sociétaires ou non. Il est important que les personnes investies dans les activités de la structure puissent trouver un endroit de mise en débat et de décision.
- L'identification des domaines d'activités stratégiques est déterminante dans l'instauration des groupes de travail. Elle permet de traiter les sujets de façon cloisonnée dans un premier temps et de les mettre en cohérence dans des instances plus larges. Dans le cas de structures hybrides, ce cloisonnement est nécessaire pour répondre aux problématiques spécifiques avec les acteurs concernés (rythme de l'activité, métiers, actions, enjeux de positionnement...).

OBJECTIF DE LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX

1 MAILLER LES TERRITOIRES EN TIERS-LIEUX

- Détecter les porteurs de lieux et stimuler l'émergence de projets
- Avoir un rôle de médiation territoriale
- Fédérer et représenter les tiers-lieux

2 FAVORISER LA DURABILITÉ DES TIERS-LIEUX

- Professionnaliser les acteurs et animer les échanges et les pratiques
- Accompagner les tiers-lieux
- Développer des marchés et des opportunités en commun
- Mutualiser des services

3 VEILLE & PROSPECTIVE

- Créer un observatoire de l'existant (évaluation)
- Développer des projets pilotes
- Expérimenter autour de projets d'innovation sociale

4

ETAPE
Arbitrage
& mise en débat

3

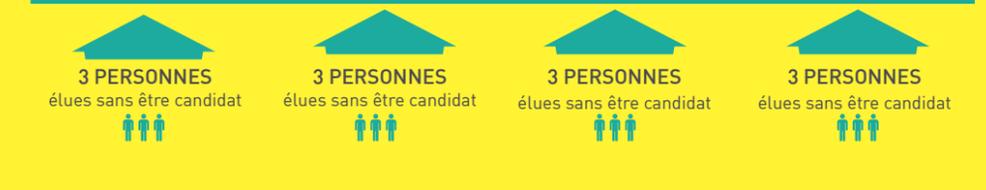
ETAPE
Mise en perspective
des actions &
posture collective

2

ETAPE
Constitution d'un
double lien entre
une cogérance et un
collectif d'acteurs

1

ETAPE
Être au clair sur ces
domaines d'activités
stratégiques



LA COOPÉRATIVE TIERS-LIEUX EST STRUCTURÉE AUTOUR DE 3 COLLÈGES :

PLUS D'INFOS : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/vie-cooperative/fonctionnement-scic/>



« Je ne veux pas être dans des décisions de gestion »

« Je souhaite passer de consommateur à coproducteur »

« Je veux participer en mode poil à gratter et proposer mon jus de cerveau »

« Je veux mettre en perspective ce qu'on fait au quotidien »